

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nomingue**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2014, à la salle « J.-Anthime-Lalande », à dix-neuf heures trente, à laquelle séance étaient présents (es) :

Monsieur le conseiller : Gaétan Lacelle
Madame la conseillère: Diane L'Heureux
Monsieur le conseiller : Ignace Denutte
Madame la conseillère: Nathalie Auger
Madame la conseillère : Carole Tremblay

formant quorum sous la présidence de :
Monsieur le maire Georges Décarie

ABSENT : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Poirier après avoir reçu l'avis requis par la loi.

Monsieur Robert Charette, directeur général par intérim, est également présent.

Le directeur général par intérim certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la loi.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Appel d'offres S2014-01 – nouvelle caserne de pompiers – octroi du contrat
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée.

**Résolution 2014.10.236
Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DIANE L'HEUREUX

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.10.237
Appel d'offres S2014-01 – nouvelle caserne de pompiers – octroi du contrat**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres S2014-01 pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions le 7 août 2014;

CONSIDÉRANT l'étude et l'analyse des soumissions reçues de Pierre-Luc Beaugard, architecte;

CONSIDÉRANT la recommandation de Pierre-Luc Beaugard, architecte, en date du 11 août 2014;

CONSIDÉRANT que ce projet est admissible à une aide financière dans le cadre du sous-volet 5.1 du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), et que cette aide financière a été confirmée comme étant fixée à 65 % du coût maximal admissible, soit un montant pouvant atteindre jusqu'à sept cent cinquante-trois mille six cent cinquante-deux dollars (753 652 \$);

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2012-357 décrétant une dépense et un emprunt de un million cent dix-sept mille trois cent quatre-vingt-deux dollars (1 117 382 \$) pour la construction d'une caserne de pompiers avec espace pour premiers répondants ainsi que le réaménagement des bureaux municipaux, a reçu les approbations requises;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU :

D'accepter la soumission de Construction Raynald Tisseur inc. pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers, au montant de un million vingt-huit mille trois cent trente-six dollars et quarante cents (1 028 336,40 \$), incluant les taxes applicables, et pour la fourniture et la mise en marche d'une génératrice, au montant de quarante mille cinq cents dollars (40 500 \$), incluant les taxes applicables, le tout tel que décrit à l'appel d'offres S2014-01.

D'autoriser le maire et le directeur général par intérim, ou leur remplaçant, à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à cet effet.

ADOPTÉE

Période de questions

Résolution 2014.10.238
Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Georges Décarie
Maire

Robert Charette
Directeur général par intérim

Certificat de crédit # 2014-10

Je, soussigné, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour couvrir le montant des dépenses autorisées par le conseil municipal de Nominique aux termes des résolutions adoptées lors de la séance du six octobre deux mille quatorze (6 octobre 2014).

À Nominique, ce sixième jour d'octobre 2014.

Robert Charette
Directeur général par intérim

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.